

Règlement particulier du Championnat de Paris

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

1. Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **1703370** et sous le nom « **Championnat de Paris** ». Il se déroule les 10 et 11 mars **2018** aux gymnases Paris 1924 et Mexico 1968 du **CREPS**, 1 rue du Dr Le Savoureux **Chatenay Malabry 92290**, sur 17 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur.
- 1.4 Les Juges-Arbitres de la compétition sont désignés par le comité de Paris. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

2. Article 2 : séries et tableaux

- 2.1** Le tournoi **Championnat de Paris** est un Championnat Départemental qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran » **licenciés à Paris.**
- 2.2** La compétition est ouverte aux joueurs: **N, R, D et P, dans les tableaux SH, SD, DD, DH et DM.**
- 2.3** Les séries ouvertes sont suivant le cpph des joueurs :
 1. Série 1 : 1500 et +
 2. Série 2 : 800 à 1499,999
 3. Série 3 : 300 à 799,999
 4. Série 4 : 64 à 299,999
 5. Série 5 : 8 à 63,999
 6. Série 6 : 0,001 à 7,999
- 2.4** Les joueurs des séries 1, 2 et 3 peuvent s'inscrire sur 3 tableaux, les joueurs des séries 4, 5 et 6 sur 2 tableaux uniquement.
- 2.5** Les joueurs joueront dans la série correspondant à leur cpph au 12 janvier 2018; Pour les Doubles et Mixtes c'est le cpph du meilleur joueur qui déterminera la série.

Les tableaux de chaque série seront scindés, en fonction du cpph, selon le découpage suivant :

Nombre d'inscrits	Elite	Honneur	Promotion
de 3 à 19	de 3 à 19		
20 à 35	12	La différence	
36 à 51	24	La différence	
52 et plus	24	24	La différence

Les tableaux **Honneur et Promotion ne sont pas qualificatifs pour le championnat régional.**

- 2.6** Suivant l'affluence certains tableaux pourront se jouer sur une seule journée
- 2.7** Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe ou en poule unique avec un minimum de 3 inscrits
- 2.8** En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.9** En cas de faible affluence, moins de 3 inscrits dans une série, celle-ci sera annulée.

3. Article 3 : inscriptions

- 3.1** La date limite d'inscription est fixée au 22 février 2018.

3.2 La date du tirage au sort est fixée au **27 février 2018**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des têtes de séries.

3.3 La fiche d'inscription est à envoyer obligatoirement sous format électronique à l'adresse pascal.prevost@laposte.net et competition@codep75.org

3.4 Le règlement, par chèque à l'ordre de «Comité 75 », est à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante :

Mr Didier Jacquemin
23 rue du General Bertrand
75008 Paris

Paiement par virement possible sur le compte : **30003 01678 00050016633 79**

3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Elite**. Au 28 février 2018, l'organisateur éditera la liste principale des joueurs retenus et la liste des joueurs placés en liste d'attente.

3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à 12 € par joueur pour un tableau, 18 € pour 2 tableaux, 24 pour 3 tableaux. **Seuls les séries 1, 2 et 3 peuvent s'inscrire sur 3 tableaux.** Seules les inscriptions par Club sont admises (pas d'inscription individuelle).

3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 13h00 à 22h00 et le dimanche de 08h00 à 18h00.

3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

4. Article 4 : forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Championnat de Paris** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

1. si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
2. si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

5. Article 5 : déroulement

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont disponibles sur le site du Comité : Codep75.org. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

- 5.5** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le Babolat 2 pour les séries 1 à 3 et le Babolat 3 pour les autres séries; les volants sont fournis pour les Finales. Les joueurs de la série P sont autorisés à jouer avec un volant plastique.
- 5.6** Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7** Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8** Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, sauf au service où les joueurs auront le droit de servir à nouveau.
- 5.10** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12** La participation au tournoi **Championnat de Paris** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).